

Test de connaissance du français – Accès à la nationalité française (TCF ANF)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**

Toutes les activités professionnelles nécessitant la maîtrise du français à l'oral et/ou à l'écrit (français langue étrangère)

Code(s) NAF : **85.42Z**

Code(s) NSF : **100**

Code(s) ROME : **K2108**

Formacode : **15254**

Date de création de la certification : **11/10/2011**

Mots clés : **langues**, **étrangers**, **naturalisation**, **français langue étrangère**

Identification

Identifiant : **1644**

Version du : **05/07/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 relatif au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française au titre des articles 21-2 et 21-24 du code civil et à ses modalités d'évaluation](#)

Non formalisé :

- [direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité \(DAAEN\)](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le TCF ANF a été spécifiquement conçu pour répondre aux dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (décret 2011-1265 du 11 octobre 2011) fixant au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), à l'oral (épreuves de compréhension et d'expression orales) le niveau requis en français pour les postulants à la nationalité française

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le TCF ANF repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières variées peut relever de la

Public visé par la certification

compréhension, de l'expression et de l'interaction orales.

La certification est composée de 2 épreuves:

_une épreuve de compréhension orale qui a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone;

_une épreuve d'expression orale qui a pour objectif d'évaluer les candidats sur leur capacité à échanger avec une personne qu'ils ne connaissent pas, de manière spontanée et continue et à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante.

- Apprenants en langue française (adultes et grands adolescents)

Modalités générales

toute personne de nationalité étrangère

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

permet d'obtenir la nationalité française par décret ou par mariage

Pour l'entité utilisatrice

Sélectionner les candidats à la nationalité française ;

Apprécier le niveau de compétence en français (niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en expression et compréhension orales des postulants à la nationalité française.

Evaluation / certification

Pré-requis

aucun.

Compétences évaluées

_une épreuve de compréhension orale de 25 minutes environ, composée de 29 questions à choix multiple ; L'épreuve a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone;

_une épreuve d'expression orale de 12 minutes : le candidat répond à 3 questions posées par un examinateur lors d'un entretien individuel. L'épreuve a pour objectif d'évaluer les candidats sur leur capacité à échanger avec une personne qu'ils ne connaissent pas, de manière spontanée et continue et à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Les 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Centre(s) de passage/certification

- 441 centres accrédités par le CIEP à travers le monde, dont 166 en France, font passer les épreuves du TCF ANF.

PRODUCTION ORALE GÉNÉRALE

C2

Peut produire un discours élaboré, limpide et fluide, avec une structure logique efficace qui aide le destinataire à remarquer les points importants et à s'en souvenir.

C1

Peut faire une présentation ou une description d'un sujet complexe en intégrant des arguments secondaires et en développant des points particuliers pour parvenir à une conclusion appropriée.

B2

Peut méthodiquement développer une présentation ou une description soulignant les points importants et les détails pertinents.

Peut faire une description et une présentation détaillées sur une gamme étendue de sujets relatifs à son domaine d'intérêt en développant et justifiant les idées par des points secondaires et des exemples pertinents.

B1

Peut assez aisément mener à bien une description directe et non compliquée de sujets variés dans son domaine en la présentant comme une succession linéaire de points.

A2

Peut décrire ou présenter simplement des gens, des conditions de vie, des activités quotidiennes, ce qu'on aime ou pas, par de courtes séries d'expressions ou de phrases non articulées.

A1

Peut produire des expressions simples isolées sur les gens et les choses.

COMPRÉHENSION GÉNÉRALE DE L'ORAL

C2

Peut comprendre toute langue orale qu'elle soit en direct ou à la radio et quel qu'en soit le débit.

C1

Peut suivre une intervention d'une certaine longueur sur des sujets abstraits ou complexes même hors de son domaine mais peut avoir besoin de faire confirmer quelques détails, notamment si l'accent n'est pas familier.

Peut reconnaître une gamme étendue d'expressions idiomatiques et de tournures courantes en relevant les changements de registre.

Peut suivre une intervention d'une certaine longueur même si elle n'est pas clairement structurée et même si les relations entre les idées sont seulement implicites et non explicitement indiquées.

B2

Peut comprendre une langue orale standard en direct ou à la radio sur des sujets familiers et non familiers se rencontrant normalement dans la vie personnelle, sociale, universitaire ou professionnelle. Seul un très

fort bruit de fond, une structure inadaptée du discours ou l'utilisation d'expressions idiomatiques peuvent influencer la capacité à comprendre.

Peut comprendre les idées principales d'interventions complexes du point de vue du fond et de la forme, sur un sujet concret ou abstrait et dans une langue standard, y compris des discussions techniques dans son domaine de spécialisation.

Peut suivre une intervention d'une certaine longueur et une argumentation complexe à condition que le sujet soit assez familier et que le plan général de l'exposé soit indiqué par des marqueurs explicites.

B1

Peut comprendre une information factuelle directe sur des sujets de la vie quotidienne ou relatifs au travail en reconnaissant les messages généraux et les points de détail, à condition que l'articulation soit claire et l'accent courant.

Peut comprendre les points principaux d'une intervention sur des sujets familiers rencontrés régulièrement au travail, à l'école, pendant les loisirs, y compris des récits courts.

A2

Peut comprendre assez pour pouvoir répondre à des besoins concrets à condition que la diction soit claire et le débit lent.

Peut comprendre des expressions et des mots porteurs de sens relatifs à des domaines de priorité immédiate (par exemple, information personnelle et familiale de base, achats, géographie local, emploi).

A1

Peut comprendre une intervention si elle est lente et soigneusement articulée et comprend de longues pauses qui permettent d'en assimiler le sens.

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

une attestation sécurisée +les descripteurs des niveaux de compétence du CECRL.

Plus d'informations

Statistiques

En 2014, 19451 candidats ont passé les épreuves du TCF

ANF

Du 1er janvier au 31 octobre 2015, 16053 candidats ont

passé les épreuves du TCF ANF.

Depuis le 1er janvier 2012, 82861 candidats ont passé

les épreuves du TCF ANF.

Autres sources d'information

<http://www.ciep.fr/tcf-anf>